

Mail de Patrick CHAIZE aux élus de l'Ain –30 avril 2020

Actualités

Je vous adresse en pièce attachée, une note sur le retour en classe à compter du 11 mai prochain.

Ce document constitue un point de situation consécutivement aux dernières annonces. Il traduit aussi les questions qui se posent, avec quelques réflexions et conseils.

Je reste naturellement à votre entière disposition au besoin.



Bourg en Bresse, le 30 avril 2020

A Mesdames et Messieurs les élus de l'Ain
De la part de Patrick CHAIZE

Retour en classe : un point de situation, les questions qui se posent, quelques réflexions et conseils

Dans la gestion du déconfinement, la reprise de l'école le **11 mai** devient l'un des sujets les plus sensibles. Le gouvernement aurait pu décider une rentrée en septembre comme au Portugal ou en Italie. D'autres pays, c'est vrai, ont décidé un retour en mai, cela peut s'entendre à condition de se donner les moyens de la réussite. Parents, enseignants et élus attendent de la **clarté** et une **méthodologie** précise.

Cette fiche à votre attention a pour objectif de rappeler les faits, de recenser les questions qui se posent et d'oser quelques réflexions et conseils à votre intention. Elle est centrée essentiellement sur l'école primaire.

1. La lecture des faits :

Alors que le Conseil scientifique préconisait d'attendre le mois de septembre pour organiser une rentrée des classes, la décision du gouvernement de rouvrir progressivement les écoles est guidée par la volonté de lutter contre le creusement des inégalités dû au confinement.

- Il est vrai que toutes les familles n'ont pas la même aisance, ou le temps, pour organiser l'école à distance. Le décrochage menace.
- Pour autant, le choix des niveaux appelés au retour en classe répond assez peu à cette exigence.

Le Premier Ministre, Edouard PHILIPPE a confirmé hier une réouverture très progressive des **maternelles et des écoles élémentaires** à partir du 11 mai sur la base du volontariat des parents. Et ce, à condition que le nombre de nouveaux cas quotidiens soit toujours dans la fourchette prévue à l'approche de cette date. A la différence des personnels adultes, les élèves ne seront pas dotés de masques.

Pour **les collèges**, la stratégie du gouvernement est différente. À compter du 18 mai, et seulement dans les départements où la circulation du virus est très faible, il sera envisagé d'accueillir d'abord les classes de sixième et de cinquième. Le Ministre de l'Education nationale Jean-Michel BLANQUER a précisé ce matin que pour les classes de quatrième et de troisième, la décision sera prise fin mai. L'Etat fournira des masques aux collégiens qui n'ont pas réussi à s'en procurer, son port étant pour eux obligatoire.

Concernant **les lycées**, le Ministre de l'Education nationale a estimé qu'il serait possible que la rentrée ait lieu en septembre, mais ce n'est pas ce qu'il souhaite. L'option définitive sera arrêtée fin mai. D'ici-là, l'enseignement à distance perdurera.

2. Les questions qui se posent :

À la suite du discours du chef du gouvernement, de nombreuses questions restent en suspens.

La première est pédagogique : revenir en classe pour quoi faire ? On comprend dans les choix du gouvernement qu'il s'agit de faire garder les enfants les plus jeunes pour que les parents puissent retourner à leur travail. Pour autant, l'école n'est pas une garderie, **il est urgent que le Ministre donne du sens à ce retour vers la classe.**

On peut également s'interroger sur les décisions concernant **les outils de protection** puisque on demande aux collégiens de porter un masque et pas aux plus petits, alors qu'ils prennent souvent le même bus.

Une série de questions est aussi posée aux collectivités : celles des transports scolaires ou de la restauration n'ont pas été jusqu'alors abordées, pas davantage que l'organisation des temps périscolaires ou celle des activités culturelles, sportives ou ludiques. La question sensible **des surcoûts** liés aux aménagements des locaux, à la fourniture des moyens de protection, à la mobilisation des agents territoriaux n'a fait pour l'instant l'objet d'aucune annonce.

Beaucoup de décisions et donc de responsabilités sont renvoyées aux collectivités locales et pèsent sur les élus, en particulier les Maires. Si on peut se réjouir de la **confiance** qui leur est à nouveau manifestée, l'Etat ne peut s'exonérer pour autant de déterminer très précisément ce qui est de sa compétence et de sa responsabilité : protocole sanitaire, organisation du temps scolaire. A juste titre, beaucoup d'entre vous s'inquiètent des décisions nouvelles que vous pourrez être amenés à prendre et qui pourraient vous être imputées en cas de drame.

3. Ce que vous pourriez faire :

Eviter une nouvelle propagation de l'épidémie reste la priorité, en toutes circonstances.

Vous ne pouvez donc vous faire dicter votre conduite ou agir sous la pression. Vous devez d'abord obtenir des autorités académiques des réponses précises sur l'adaptation du **protocole sanitaire national**, **les choix locaux** en terme d'organisation scolaire, le nombre d'enfants susceptibles de revenir compte tenu du « **volontariat des parents** » érigé en principe, **les moyens** diligentés par l'Etat (professeurs disponibles, outils de protection) et ceux qui seront à **la charge** de la collectivité (moyens de lavage, éventuels sanitaires supplémentaires, aménagement des salles de classe, de la cantine, des espaces de jeux et de

circulation). Ceux-ci devront bien sûr être comparés avec les capacités de la commune ou du regroupement, et avec les aides éventuelles qui permettraient de financer ces surcoûts.

Dans vos échanges avec les autorités académiques qui ne manqueront pas de s'enclencher, même si on aurait pu souhaiter un cadre national à ces échanges décliné ensuite localement, vous devez, au-delà du **protocole sanitaire national** annoncé par le Ministre aujourd'hui, exiger qu'il soit adapté à chaque niveau et analyser avec les représentants locaux de l'Education nationale (Inspecteur, directeur) comment celui-ci peut être mis en œuvre au vu de la **configuration des locaux de votre école**.

Vous devez également obtenir le **cadre très précis de l'organisation scolaire**, le "**cadre d'accueil**" pour reprendre l'expression utilisée ce jour par le Ministre qui définira les règles d'arrivée progressive des classes dans l'établissement et le "**cadre pédagogique**" qui explicitera ce qui se passe pour chaque niveau. Le ministère a l'intention de laisser aux écoles le soin de fixer chacune leur rythme, incitant cependant à privilégier plutôt une **organisation par demi-semaine ou une semaine sur deux plutôt que par demi-journées**. Chaque famille sera informée de l'organisation de son école entre le 4 et le 7 mai.

Il est nécessaire que vous ayez votre mot à dire dans cette organisation qu'il vous reviendra de confronter à la réalité de vos locaux, d'en mesurer les conséquences sur l'organisation de la restauration et des activités périscolaires. Pour la cantine, "tous les cas de figure" seront possibles selon le Ministre : des repas dans la classe, dans le réfectoire habituel mais avec des horaires de services différents pour limiter les effectifs, etc. "Chaque commune et chaque école aura sa propre organisation selon sa situation", a souligné Jean-Michel BLANQUER. Comment organiser la distribution des repas, assurer le lien avec la cuisine centrale, transporter les élèves, vous aurez des **décisions lourdes** à prendre et que vous ne pourrez fixer que lorsqu'une organisation précise du temps de classe vous sera proposée par les autorités académiques qui auront à traduire aux réalités de nos territoires le cadre national annoncé ce matin.

Tout cela aura **un coût** qui ne peut être à la seule charge des collectivités. Qui peut imaginer que la Région ou les intercommunalités pourront augmenter le nombre de bus ou celui des rotations pour respecter les distances barrières sans que cela n'engendre des dépenses supplémentaires ?

Au vu de toutes ces données, il n'est pas assuré que toutes les écoles soient prêtes pour accueillir des élèves à partir du 11 mai. Vous devrez en responsabilité le mesurer, le formuler et faire savoir le cas échéant au représentant de l'Etat dans le département, que les conditions ne vous semblent pas réunies. Je suis bien entendu sûr que vous ferez tout pour être au rendez-vous du retour en classe.

4. Le travail du Sénat :

Au moment de l'examen du second projet de loi d'urgence sanitaire qui interviendra lundi soir d'abord au Sénat et en fin de semaine à l'Assemblée Nationale, je vous assure que nous borderons autant que possible la question de la **responsabilité des Maires et de leur protection**.

Je serai également attentif à ce que le gouvernement apporte **des réponses plus précises** : protocole sanitaire, organisation de la classe pendant le temps scolaire, distribution des repas, transport des élèves, activités sportives et ludiques, responsabilité du Maire en cas de découverte de cas de Covid-19.

Vous pouvez croire sur tous ces sujets à mon entière détermination pour faire entendre la voix des élus.